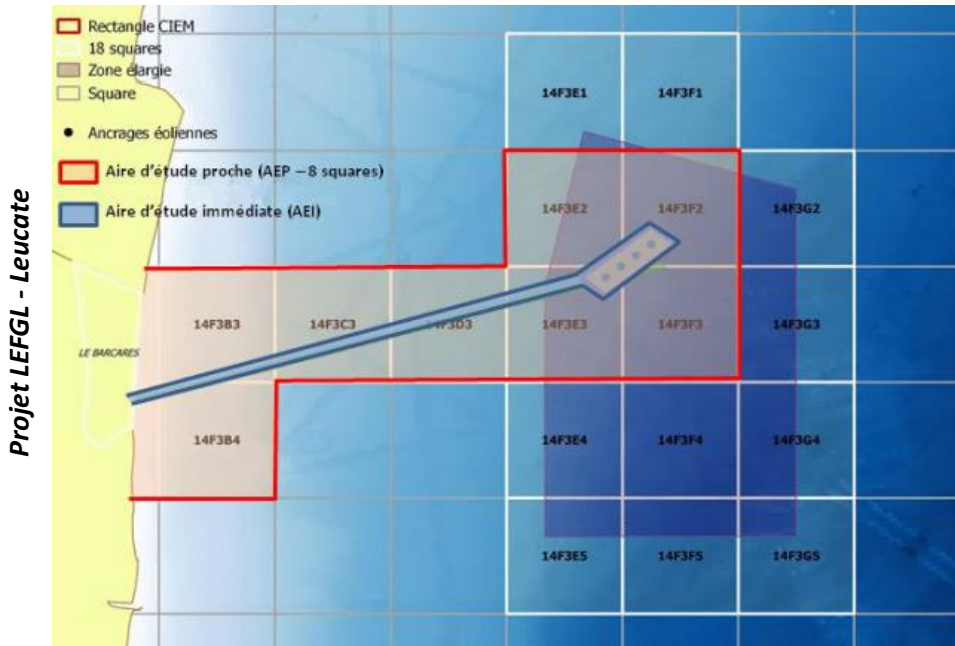


ETUDE D'IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES POUR LA PECHE PROFESSIONNELLE MARITIME DES FERMES PILOTES D'EOLIENNES FLOTTANTES EN OCCITANIE

Présentation des deux parcs et raccordements

Deux fermes pilotes d'éoliennes flottantes sont en projet en Occitanie. Elles devraient être mises en service **courant 2021**. Ces fermes pilotes sont constituées de **quatre éoliennes** chacune. Chaque ferme produira l'équivalent de la consommation électrique de la ville de Narbonne. La durée d'exploitation est prévue pour **20 ans**.

La ferme pilote située au large de Leucate, projet LEFGL, est portée par **ENGIE** :



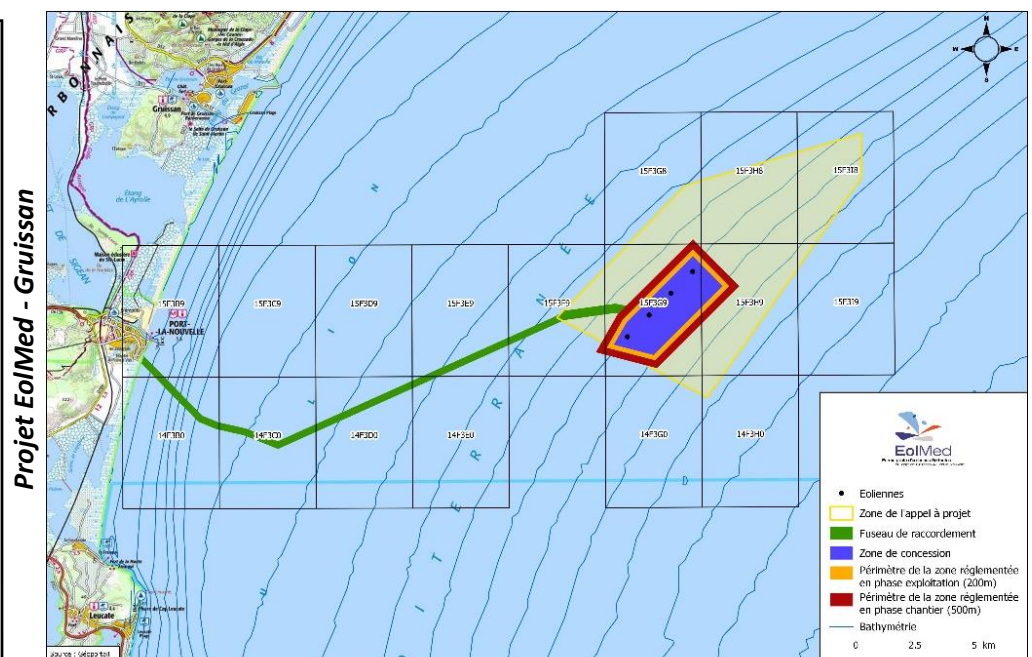
Caractéristiques :

- Superficie : **5,1 km²** (zone bleue)
- **4 éoliennes de 6 MW** chacune
- Bathy : **-70 m**
- **8,6 MN** des côtes
- Flotteurs : **acier**, 2 000 t
- Ancrage :
3 lignes (500 m chacune)

Le second projet (EolMed), au large de Gruissan, est porté par **Quadran**.

Caractéristiques :

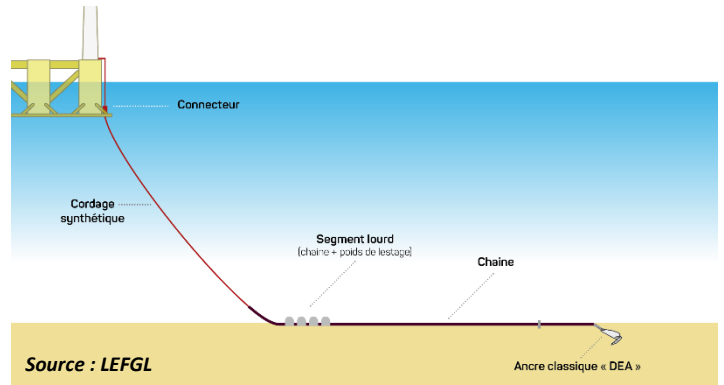
- Superficie : **8 km²** (zone bleue)
- Fuseau raccordement (vert)
- **4 éoliennes de 6,2 MW** chacune
- Bathy : **-60 m**
- **8 MN** des côtes
- Flotteurs : **béton**, 15 000 t (avec éolienne)
- Ancrage :
2*2 lignes à l'avant (600m)
4 à l'arrière (1 430m)



Les deux porteurs de projet développent des technologies différentes :

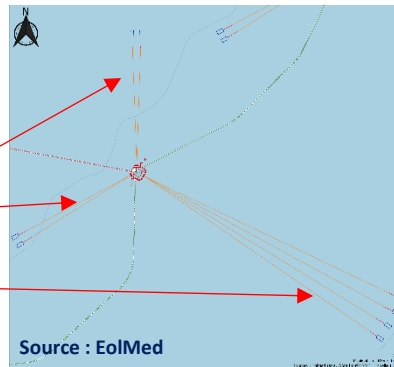
ENGIE utilise un **flotteur en acier**.

Trois lignes d'ancrage seront déployées à partir de chaque colonne (pas de doublement de ligne), et mesurent environ 500 m chacune.



Quadran Energies Marines développe un **flotteur en béton**, de 53 m de long. L'ancrage est constitué de trois points, tous doublés :

- 2*2 lignes avant (600 m chacune)
- 1*4 lignes arrière (1 430 m chacune)



Méthodologie

Pour mener à bien les projets, les industriels (maîtres d'ouvrages) doivent mener des études d'impact (impacts sur la ressource, sur le paysage, etc.). Parmi ces études, le CRPMEM, accompagné du RICEP¹ et de l'AMOP², s'est chargé de l'étude d'impacts socio-économiques pour la pêche professionnelle. Les sources de données ont varié selon les flottilles :

- **Chalutiers** : données VMS (2013 à 2015) et croisement avec données économiques et de production (issues des ventes en criée et DCF³)
- **Palangriers Thon rouge** : données géoréférencées sur les fiches de pêche (position GPS de la calée renseignée par le pêcheur professionnel, sur mise à disposition par les OPs et le SPMLR⁴) et prix moyen de vente (données issues des OP)
- **Autres petits métiers** : enquête (du CRPMEM Occitanie), mais pas de données de production.

L'objectif de l'étude est d'estimer la **richesse générée par l'activité de pêche** sur les zones des futures fermes éolienne pilotes pour l'ensemble de la filière : armement et première vente (criées, mareyeurs).

L'étude a permis de mettre en avant :

1. le **nombre de navires concernés** sur les zones des fermes pilotes, par flottilles
2. le **taux de dépendance économique** par saison (1^{er} trimestre le plus important pour la zone de Leucate, 3^{ème} trimestre pour la zone de Gruissan)
3. le **chiffre d'affaire** réalisé sur chaque zone concernée (à partir des données chalutiers et palangriers uniquement, seules données -géographiques et économiques- disponibles)
4. la **diffusion géographique** de la richesse créée dans la filière et sur le littoral

¹ le **RICEP** est une association basée à Nantes visant à améliorer les connaissances socio-économiques des pêches maritimes françaises, à travers notamment l'accompagnement de projets de recherche. Le RICEP mobilise des spécialistes de l'économie, statisticien et géographe.

² **AMOP** : Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs.

³ **DCF** : Data Collection Framework, données économiques remontées à l'Union Européenne, par flottilles.

⁴ **SPMLR** : Syndicat des Petits Métiers du Lanquedoc-Roussillon.

Nombre de navires concernés par les projets

	Nombre de navires concernés		
	Leucate <i>LEFGL</i>	Gruissan <i>EolMed</i>	Pratiquant les 2 parcs éoliens <i>LEFGL + EolMed</i>
Chalutiers	19	29	18
Palangriers TR	17	21	14
Senneurs Petits pélagiques	11	9	9
Fileyeurs Soles	9	5	5
Fileyeurs Merlus	6	6	6
TOTAL	60	68	49

Création de richesse (annuelle) à l'échelle des fermes pilotes

La filière pêche a été étudiée dans son ensemble :

- La branche armement, au sein de laquelle seules les données des **flottes chalutières et palangrières** ont pu être analysées



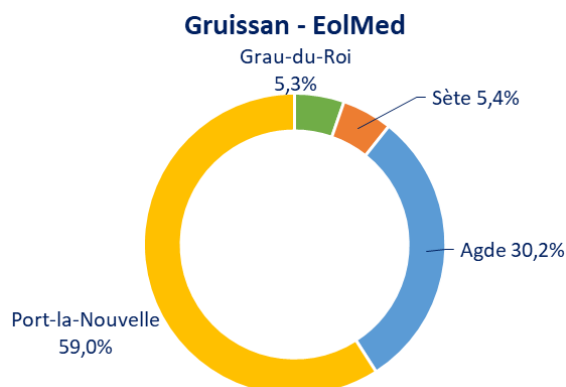
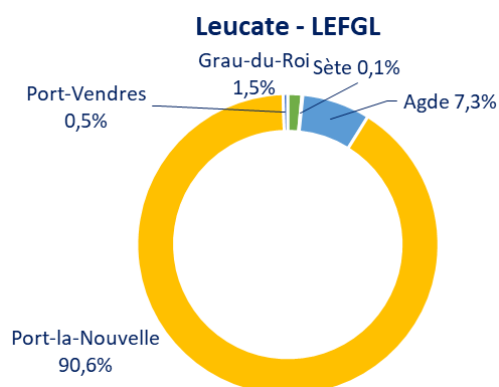
- La branche terrestre, dans laquelle deux branches ont été étudiées, à savoir la branche "**fournisseurs de biens et de services**" ainsi que la branche "**distribution**"



Au regard des surfaces concernées (environ 5 km² pour la zone Leucate - LEFGL ; 8 km² pour la zone Gruissan - EolMed), la valeur ajoutée directe (correspondant à la **création de richesse** sur le territoire) est estimée à (raccordement + ferme pilote) :

	Valeur ajoutée directe		
	Leucate <i>LEFGL</i>	Gruissan <i>EolMed</i>	Total pour les 2 parcs éoliens <i>LEFGL + EolMed</i>
Branche armement	27 700 €	28 100 €	55 800 €
Branche terrestre	27 000 €	27 000 €	54 000 €
TOTAL	54 700 €	55 100 €	109 800 €

La création de richesse générée par la pêche sur les zones de fermes est **plus ou moins diffuse** selon les projets :



Impact économique des fermes pilotes

L'impact économique a été étudié en **phase construction** (scénario de 9 mois de travaux pour la ferme, avec un périmètre d'exclusion de 500 m à partir des ancrages, et 3 mois de travaux pour la partie raccordement, qui sera réalisée par RTE-Réseau Transport Electricité- pour les deux projets). Ces propositions émanent des porteurs de projet, mais seront **décidées par la Préfecture Maritime**. En **phase exploitation**, la zone d'exclusion serait de 200 m à partir des ancrages, et **le câble de raccordement serait enfoui** et ouvert à la pêche (et donc pas d'impact économique estimé).

	Valeur ajoutée directe - Phase exploitation		
	Leucate <i>LEFGL</i>	Gruissan <i>EolMed</i>	Total pour les 2 parcs éoliens <i>LEFGL + EolMed</i>
Branche armement	8 100 €	15 600 €	23 700 €
Branche terrestre	7 900 €	14 900 €	22 800 €
TOTAL	16 000 €	30 500 €	46 500 €

NB : l'étude porte sur des **fermes pilotes** (superficies limitées), ce qui implique que les taux de dépendance sont faibles (moins de 0,4 %).

Limites de l'étude

Malgré ces résultats, l'étude a permis d'identifier de nombreuses limites à la méthodologie employée :

- pas de prise en compte de l'économie générée par les petits métiers hors thon rouge (simple présence/absence, saisonnalité et couple engin/espèce cible pratiqué sur zone)
- données palangrières incomplètes
- pas de prise en compte du report d'effort de pêche
- utilisation d'un rapport de surface au sein des mailles

La suite à donner...

Sur la base des montants chiffrés dans l'étude d'impacts socio-économiques (paragraphe précédent), chiffres issus des données des flottilles chalutières et palangrières uniquement, des mesures compensatoires seront à envisager au profit de la **filière pêche**.

Ces mesures, non-définies à ce jour, feront l'objet de discussion au sein d'un **groupe de travail** (comité de pilotage, COFIL) qui sera constitué de représentants professionnels, de pêcheurs et des porteurs de projet (ENGIE et Quadran). Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les **faire remonter** afin qu'on puisse en débattre au sein de ce COFIL.

En parallèle, il faut **améliorer la qualité des données** disponibles. Le CRPMEM Occitanie travaille sur la mise en place d'un outil de spatialisation des activités de pêche au regard des nouvelles activités (**VALPENA**), permettant de cartographier l'activité de pêche dans le Golfe du Lion.



Contact

Thomas Sérazin
Chargé de mission "Pêche & Environnement"
CRPMEM Occitanie
04-67-74-91-97 / 06-48-19-22-83
crpmem.lr@wanadoo.fr

